

HOCKEY CLUB CHALONNAIS
Affilié à la Fédération Française de Hockey sur Glace sous le N° 04014 – J.O du 1^{er} juin 1977
Siège social : Patinoire Cité Glace - Les Escarnotières - 2 rue Augustin Fresnel
51000 Châlons en Champagne
Tel : 06.51.94.21.71. Mail : contact@hockeyclubchalons.fr

DEMANDE DE LICENCE HOCKEY CLUB CHALONNAIS 2023/2024

➤ Votre dossier doit comporter :

- ✓ La demande de licence 2023-2024
- ✓ La photocopie de votre carte d'identité ou du livret de famille (*pour les nouveaux licenciés*).
- ✓ Le montant de la cotisation.
- ✓ L'attestation relative au questionnaire de santé.
- ✓ Le certificat médical si vous n'avez pas répondu non à toutes les questions du questionnaire santé, en cas de première licence ou en cas de surclassement.
- ✓ Les autorisations pour la saison 2023-2024.
- ✓ Le règlement intérieur signé par **le licencié** et les parents (pour un licencié mineur).

Le dossier de surclassement concerne uniquement les joueurs dont les années de naissance sont les suivantes :

- 2015 / 2012 / 2011 / 2009 / 2007

- 2006/2005/2002 (pour jouer en catégorie sénior)

Votre médecin doit le faire conjointement avec le certificat afin d'être enregistré.

Si le dossier de surclassement n'est pas rempli en même temps que la prise de licence, la possibilité de jouer dans la catégorie supérieure sera suspendue dans l'attente de la validité par la Fédération.

Vous recevrez votre licence par mail avec une proposition d'assurance complémentaire. (non obligatoire).

Vous nous déposez votre inscription, nous vérifions avec vous et nous procéderons à l'enregistrement sur le site de la FFHG à partir du 1^{er} septembre 2023.

IMPORTANT: Toute personne sans dossier complet ne pourra monter sur la glace

Cadre réservé au club



Merci de joindre
votre photo sans la
coller

DEMANDE DE LICENCE 2023 / 2024

En cas de première licence, n'oubliez pas de joindre à cette demande une copie de la carte d'identité ou du livret de famille du licencié.

Merci d'écrire en majuscule

Nom	Prénom
Né(e) le:	Lieu de naissance : Dpt:
Nationalité :	Sexe: M
Adresse :	CP : Ville:
☎ portable 1 : ☎ portable 2 :	
E-mail :	
Si les parents sont séparés : nom, 2ème adresse et adresse mail	
ADHESION REDUC BOX (PRIS EN CHARGE PAR LE HCC) : OUI NON (RAYEZ LA MENTION INUTILE)	

LICENCE

Catégorie	Année de naissance	Montant en €	Catégorie	Année de naissance	Montant en €
Ecole de glace U7	2017-2020	240 €	U17	2007-2008	290 €
U9	2015-2016	260 €	U20	2004-2006	290 €
U11	2013-2014	290 €	Loisir		290 €
U13	2011-2012	290 €	Dirigeant	Comité / Bureau	55 €
U15	2009-2010	290 €		Responsable	55 €

FRAIS DE DEPLACEMENT

Minibus à disposition pour les déplacements à partir de la catégorie U11 (U9 si disponible), les joueurs et accompagnateurs (en cas de places limitées, les joueurs sont prioritaires) devront payer 20€ par déplacement en minibus. Nous comptabiliserons le nombre de déplacement par année calendaire afin de vous remettre une attestation fiscale, car les frais seront en partie déductibles des impôts.

Le règlement des cotisations s'effectue soit au comptant, soit par paiements différés (maximum de 4 règlements).

Le 1^{er} versement devra être de **100 €** et être impérativement effectué au plus tard au mois de **septembre 2023**. Les autres dépôts seront effectués en octobre 2022, novembre 2022 et décembre 2022.

Dans le cas où plusieurs membres d'une même famille (deux ou plus) seraient membres pratiquants de l'association (hors responsables et hors frais de déplacement), une minoration sera appliquée sur le montant de la **dernière** cotisation prise à savoir : 10 % à partir de la 2^{ème} licence.

Les responsables sont : Responsables d'équipe (dirigeants) et table de marque.

Votre règlement :

- Par virement, sur le compte du HOCKEY CLUB CHALONNAIS, en précisant impérativement le nom du licencié (paiement en une fois).

IBAN : FR76 10206 00081 98765650321 31

Code BIC (Bank Identification Code) - Code SWIFT : AGRIFRPP802

- Par prélèvement automatique (3-4-6 ou 10 fois)

- En espèces..... €

- En bons (préciser l'organisme chèques vacances, coupons sport, bons café)

En cas de règlement en espèces, prière de remettre les documents et le paiement en main propre à un dirigeant du club en échange d'un reçu daté et signé.

AUTORISATIONS – SAISON 2023-2024

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné (e) _____ - père - mère - tuteur

Atteste que les renseignements ci-dessus sont exacts et autorise mon enfant à être licencié au H.C.C. et donne pouvoir, en cas d'accident, aux responsables pour prendre, en mon nom, toutes décisions qu'ils jugeront utiles au Centre Hospitalier de Châlons en Champagne ou tout autre service hospitalier le plus proche où il aura été conduit par un responsable ou un organisme de secours compétent, en cas de déplacement hors de Châlons en Champagne

En cas d'urgence, prévenir M ou Mme _____

Tel : _____

AUTORISATION DIFFUSION IMAGE

- J'autorise

~~- Je n'autorise pas~~

Les responsables du Hockey Club Châlonnais à reproduire, à diffuser, sans limitation de durée, les photographies réalisées par le club dans le cadre de ses activités, sur lesquelles figure le licencié ci-dessus identifié, sur les supports de communications : brochures, journaux, affiches, site web du club ou autres.

AUTORISATION DE CONTROLE ANTIDOPAGE :

Je soussigné (e), _____

Représentant légal de l'enfant mineur _____

Conformément à l'article 7 du décret relatif aux prélèvements et examens autorisés dans les contrôles antidopage

- Autorise

- N'autorise pas

Que soit effectué sur mon enfant un prélèvement nécessitant une technique invasive (prélèvement sanguin ou salivaire).

En foi de quoi, je remets la présente attestation au responsable de l'association dans laquelle mon enfant est licencié.

Nota Bene : l'absence d'autorisation parentale pourra être regardée comme un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

Fait à Châlons-en-Champagne, le

Signature du licencié (ou de son représentant légal si celui-ci est mineur)

Précédée de la mention « **lu et approuvé** »

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatisé. Conformément aux dispositions de l'article 27 de la Loi du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant, en vous adressant

par courrier, à la FFGH : 36 bis rue Roger Salengro – 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Sauf opposition de votre part, les données vous concernant pourront être cédées à des tiers à des fins de prospection commerciale.

CERTIFICAT MEDICAL SAISON 2023- 2024

Je soussigné Docteur

Déclare avoir examiné

Et n'avoir cliniquement constaté à ce jour aucune contre-indication à la pratique du Hockey sur Glace en compétition.

Fait à le

Signature, numéro d'ordre et cachet du médecin :



Règlement intérieur

Le règlement intérieur doit permettre à chacun de connaître ses droits et ses devoirs au sein de notre club dont les parents font partie intégrante.

Son énoncé et sa lecture attentive préviennent de l'arbitraire.

Le club, entraîneur et comité directeur :

Se donnent pour objectif l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et recherche le développement des facultés sportives comme celui des qualités humaines, intellectuelles et morales. Les licenciés de tous âges et à tous les postes ne doivent pas oublier qu'ils sont les modèles des plus jeunes.

– Assurer la formation des joueurs dans le respect de l'éthique sportive, des arbitres, des règles et de l'esprit d'équipe.

– Adapter les exigences aux niveaux des joueurs et être à leur écoute pour les problèmes sportifs.

– Entretenir un dialogue régulier avec les joueurs et les parents.

– Ne pas faire de favoritisme envers les licenciés.

Le, la licencié(e) joueur(se) :

Doit participer régulièrement aux entraînements et aux matchs.

- Obéir aux consignes de l'entraîneur et/ou du dirigeant qui l'encadre.
- Se présenter dans une tenue correcte et décente.
- Ne pas apporter des objets de valeur ou des sommes d'argent importantes.
- Les boissons énergétiques sont interdites aux mineurs.

Dans tous les cas de casse, perte ou de vol, le club ne saurait être tenu pour responsable, et ceci concerne également les téléphones portables.

- Tout objet dangereux est formellement interdit dans l'enceinte de la patinoire.
- Toute attitude portant atteinte à la dignité de la personne ne sera pas acceptée par le club et pourra entraîner l'exclusion.

La grossièreté, l'insolence, le laisser-aller ne sont pas des attitudes acceptables, les actes de violence ne sont pas davantage tolérés et feront l'objet d'un passage en commission de discipline.

- Le matériel mis à la disposition des licenciés doit être respecté, en particulier la propreté des locaux. Toute détérioration volontaire sera sanctionnée et facturée aux familles. Le non-respect des lieux et du matériel peut entraîner une exclusion temporaire du lieu concerné (durée variable selon la gravité et la décision de la commission de discipline).

Les vestiaires sont accessibles et doivent être libérés 1/4 d'heure avant et après les entraînements et matchs. – Les jeux de ballons, palets et autres ne sont pas autorisés dans l'établissement.

Blogs et réseaux sociaux : La loi sanctionne pénalement toute atteinte à l'image de la personne (blogs, photos, enregistrements, propos diffamatoires).

En cas de non-respect de la loi, une procédure pénale pourra être engagée.

Le, la licencié(e) dirigeant(e):

S'engage à ne pas faire de différence entre les enfants et/ou l'équipe qu'il a en charge lors des entraînements et des rencontres à domicile ou à l'extérieur.

- Être l'interlocuteur privilégié des enfants et des parents.
- Ne pas engager la responsabilité du club sans autorisation.
- Respecter les décisions des entraîneurs et arbitres en terme sportif.
- Faire appliquer le règlement du club et régler en interne tous différents possibles.
- Respecter la confidentialité des échanges avec l'entraîneur, le bureau ou le comité directeur.
- Ne pas communiquer avec l'entraîneur pendant les entraînements et matchs.
- S'assurer qu'il ne reste plus d'enfants avant de quitter le vestiaire.

Les parents :

S'engagent à expliquer et à faire respecter le présent règlement à leur enfant :

- Respecter les horaires de début et de fin d'entraînement et de match.
- Avoir un comportement sportif irréprochable et exemplaire pour les enfants. – Accepter le niveau de jeu défini par l'entraîneur, ne pas surévaluer les possibilités de leur enfant.

- Encourager positivement les performances de leur enfant et des autres joueurs y compris des adversaires.
- Ne prendre aucune initiative pouvant entraîner la responsabilité du club.

- Un grave manquement pouvant donner lieu à une exclusion temporaire ou définitive.
 - ***L'accès aux vestiaires, escaliers et couloirs du bas n'est plus autorisé à partir de la catégorie U11 (entraînements et match) hors remise des licences, essais et des kits au bureau du bas.***
 - ***L'accès au tour de glace n'est plus autorisé pour des questions d'assurances et de consignes de la fédération (entraînements et matchs).***
- Le Hall du haut de la patinoire (entrée) reste à votre disposition ainsi que les gradins.***

Les minibus et bus :

- S'attacher et rester assis pendant les trajets.
- Respecter le chauffeur et les accompagnateurs.
- Ne pas dégrader volontairement le matériel, les réparations seraient alors facturées aux familles.
- Respecter la propreté du véhicule qui est l'image du club. – Jeter ses détritus à l'arrivée.
- Le conducteur est responsable du minibus : état au départ et à l'arrivée. Il est responsable du bon remplissage du carnet de bord et doit accepter de présenter son permis sur simple demande d'un membre du bureau. **Une copie est faite en début d'année pour le dossier d'assurance.**

Les matchs : pendant les matchs, le tour de glace n'est autorisé qu'aux porteurs de badges spécifiques et nominatifs (comme l'impose la fédération et notre assurance) distribués et listés par la direction du club.

- Pour tous les présents licenciés ou non, toute attitude portant atteinte à la dignité de la personne ne sera pas acceptée par le club, la grossièreté, l'insolence, ne sont pas des attitudes acceptables, les actes de violence ne sont pas davantage tolérés et pourront faire l'objet d'une exclusion immédiate.
- Merci à tous de respecter les places réservées et les espaces dédiés : infirmerie, loge VIP, table de marque, espace presse, vestiaires ...

(1 exemplaire à signer et à rendre avec la licence précédée de la mention lu et approuvé)

Le/la licencié(e)

et

Le représentant légal pour les mineurs.